



Appel à Projets «Tremplin IA Secteur Public»



Pour l'implémentation de « Proof Of Concepts » (PoC) ou démonstrateurs en Intelligence Artificielle (IA) à l'intention des organisations publiques dans le cadre de la stratégie DigitalWallonia4.ai

Référence de l'appel : ADN 2022- TREMPLIN IA SECTEUR PUBLIC 01

Date de clôture : mardi 13 décembre 2022 à 23h59

Table of Contents

1.	A propos de Tremplin IA et du programme DigitalWallonia4.ai.....	2
2.	Cadre des projets	3
3.	Critères et modalités de sélection	3
4.	Critères d'éligibilité	4
4.1.	Éligibilité des demandeurs	4
4.2	Éligibilité des actions	5
5.	Montant des budgets et éligibilité des coûts.....	5
5.1	. Financement et montant des budgets	5
5.2.	Coûts éligibles	6
5.3.	Paiement du budget sollicité	6

6. Engagement du soumissionnaire	7
7. Soumission et évaluation des demandes.....	7
8. Transfert de propriété.....	8
9. Droit applicable et juridictions compétentes.....	8
10. Questions ?.....	8
ANNEXE I : Rôle et descriptif du comité d'accompagnement et sa méthodologie proposée	9

1. A propos de Tremplin IA et du programme DigitalWallonia4.ai

Lancé en juillet 2019, le programme « [DigitalWallonia4.ai](https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/appel-start-ia-secteur-public) » est porté par l'Agence du Numérique, le Réseau IA, l'Infopole Cluster TIC et Agoria avec le soutien du SPW Recherche et AI4Belgium. Son objectif général est d'accélérer l'adoption de l'IA en Wallonie et le développement de l'écosystème wallon de l'IA. Ce programme comprend 4 axes.

- Axe 1 : Société et IA ;
- Axe 2 : Entreprises et IA ;
- Axe 3 : Formations et IA ;
- Axe 4 : Partenariats, Innovation et Recherche.

Dans le cadre du **premier axe, dédié à la société et l'IA**, une **étude d'impact de l'IA** a été réalisée par le CRIDS/NADI de l'UNamur, en vue d'aider le gouvernement wallon dans ses choix à venir en matière de modernisation de l'administration. [Accéder au rapport.](#)

Son **deuxième axe, dédié aux entreprises**, consiste à soutenir et accélérer le processus de transformation numérique des entreprises, afin de les encourager à tirer profit de leurs systèmes d'information en intégrant des technologies d'IA. A cet effet, trois dispositifs d'accompagnement, baptisés Start IA (diagnostic de cas d'usages IA), Tremplin IA (Proof of concept) et Cap IA (mise sur le marché de solutions IA) ont été développés.

En 2021, **une première édition Start IA « Secteur Public »**¹ a rassemblé un total de 20 entités publiques autour de 10 missions.

Eu égard de l'intérêt suscité à la fin des missions Start IA Secteur Public et suite au succès rencontré lors des trois premières éditions de Tremplin IA² depuis 2020, l'Agence du Numérique lance, dans le cadre du programme DigitalWallonia4.ai, un nouvel appel « **Tremplin IA** » **spécifiquement dédié aux entités du secteur public.**

Cet appel à projets concerne uniquement « **TREMLIN IA** » **qui soutient l'implémentation de « Proof of Concepts » (PoC) ou démonstrateurs en Intelligence Artificielle (IA).**

¹ Liste des 10 lauréats: <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/appel-start-ia-secteur-public>

² Lire à ce propos: [Tremplin IA V1](#), Tremplin IA V2 [individuels](#) et [collectifs](#), et [Tremplin IA V3](#).



L'ambition de cet appel est d'améliorer **la capacité d'innovation des entités publiques wallonnes**, en leur permettant de tirer profit des données grâce aux technologies IA et plus précisément :

- Contribuer à l'amélioration du "service aux citoyens" ;
- Aider à la prise de décision des fonctionnaires (détection automatique du contenu de documents administratifs, facturation, etc.) ;
- Améliorer la mobilité des différents types d'usager (identification des zones moins sécurisées, optimisation des transports en commun, etc.) ;
- Réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone ;
- (...)

2. Cadre des projets

Cet appel financera des **études de faisabilité ou « Proof of Concepts »**. Les soumissionnaires connaissent les enjeux du projet. Ils souhaitent aller plus loin au travers d'une analyse plus approfondie de la faisabilité technique, des modalités, de l'étude de conception, des coûts d'intégrations, des performances de la solution proposée ou encore de réponse à certaines questions de propriété intellectuelle.

Les mesures de ce type visent les niveaux de **préparation technologique (TRL) 4-6**.

Pour rappel, le but d'un Proof of Concept est de **démontrer l'existence d'une opportunité et/ou la faisabilité d'une solution IA** (après avoir déjà validé un intérêt de la part de l'audience cible). La démarche consiste à répondre aux questions "Est-ce que cela peut être fait ? Est-on capable de le faire ? Mais aussi : Quels sont les coûts de mise en production et d'intégration ? Quel est le ROI estimé en fonction de la performance des modèles ? La réponse finale est oui ou non, ou **"GO" ou "NO GO"**.

Toutes **technologies impliquant de l'IA** et applications contribuant à augmenter la productivité, la qualité des services et les capacités d'innovation des entités publiques, sont finançables.

3. Critères et modalités de sélection

Les dossiers de candidature seront évalués par le **Comité de pilotage de DigitalWallonia4.ai** composé de représentants de l'Agence du Numérique, de l'Infopole Cluster TIC, du Réseau IA et d'Agoria, ainsi que le SPW-Recherche et AI4Belgium.

Pour permettre aux plus réactifs de démarrer rapidement leur projet, les candidatures seront évaluées et sélectionnées à trois reprises :

- Au plus tard le lundi 7 novembre 2022 pour les candidatures parvenues entre le : **lundi 29 août et le mardi 18 octobre 23h59**.



Agence
du Numérique



AGORIA

En partenariat
avec



AI4Belgium

- Au plus tard le lundi 5 décembre 2022 pour les candidatures parvenues entre le : **mercredi 19 octobre et le mardi 15 novembre 23h59.**
- Au plus tard le lundi 9 janvier 2023 pour les candidatures parvenues entre le : **Mercredi 16 novembre et le mardi 13 décembre 23h59.**

Une candidature est évaluée si et seulement si les soumissionnaires ont répondu au formulaire d'inscription ET ont envoyé leur dossier conformément aux modalités précisées dans l'article 7.

Les candidatures sont analysées sur base des critères suivants :

- **Faisabilité et degré de maturité des données** disponibles (ex: accessibilité, exploitabilité et risques) ;
- **Potentiel d'impact** sur l'organisation elle-même ou sur les services offerts ;
- **Degré d'excellence, d'expérience**, qualité de la **méthodologie**, mise en œuvre, plan d'action et répartition budgétaire ;
- **Degré d'innovation** (solution et technologies IA envisagées)
- **Potentiel de croissance** (avec une vision à moyen ou long terme);
- **Représentativité de la problématique du projet** (par exemple, en lien avec les domaines d'innovation stratégiques de la Stratégie Wallone S3) et visibilité pour augmenter l'adoption de l'IA en Wallonie.
- **Durabilité et transposabilité** (impact environnemental, sociétal ou approche open source avec des résultats transposables).

Au total, entre **10 et 15 projets** seront retenus.

4. Critères d'éligibilité

4.1. Éligibilité des demandeurs

Le soumissionnaire d'un projet est **l'organisation publique** responsable de la soumission du dossier de candidature. Il est le promoteur de projet principal et **bénéficiaire de la solution IA** qui consiste en un PoC / démonstrateur.

Les **entités publiques** doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être une organisation publique wallonne reprise dans cette liste :
 - Administrations publiques / Unités d'Administration Publiques (à l'exception de l'Agence du Numérique)
 - Villes
 - Communes
 - Provinces
 - Intercommunales
 - Hôpitaux publics
- Répondre aux conditions de participation expliquées dans ce document ;



Agence
du Numérique



AGORIA

En partenariat
avec



AI4Belgium

- Accepter que les partenaires de DigitalWallonia4.ai valorisent les cas d'usage du projet via leurs canaux de communication.

Pour rappel, les projets doivent rassembler :

- une entité publique wallonne (**demande technologique - bénéficiaire**)
- une entreprise prestataire de services IA » (**offre technologique – Expert IA**).

Le prestataire de services, nommé l'expert IA, représente l'offre technologique. Il doit s'agir d'une entreprise qui a de l'expertise démontrée en IA. Elle ne doit pas être nécessairement wallonne. Les entreprises hors Wallonie ou même hors Belgique sont aussi éligibles.

L'entité publique bénéficiaire doit respecter la loi des marchés publics pour la comparaison des offres des experts IA. Le bon de commande passé avec l'expert IA devra être soumis avant signature de la convention.

4.2 Éligibilité des actions

Les actions devront débuter à partir de la signature de la convention par l'ensemble des parties **pour une durée de 9 mois**.

5. Montant des budgets et éligibilité des coûts

5.1. Financement et montant des budgets

L'Agence du Numérique accorde un financement de maximum 30.000 euros qui sera versé à l'entreprise experte IA pour les services octroyés à l'entité publique. La subvention équivaut à la valeur du projet pour un projet d'une valeur inférieure ou égale à 30.000 euros TTC.

Si la valeur du projet excède les 30.000 euros TTC, l'organisation publique financera l'excédant par ses propres moyens. Dans ce cas, l'entreprise experte IA enverra au bénéficiaire une ou plusieurs facture(s) couvrant l'excédant.

Si une organisation bénéficiaire répondant aux critères d'éligibilité est assujettie à la TVA, la subvention sera attribuée sur base de la valeur du projet HTVA (et non TTC).

Tremplin IA Secteur Public (PoC)	
Nombre de parties prenantes	Deux : - une entité publique wallonne - un expert IA (entreprise wallonne, belge, ou internationale)
Financement / intervention par projet	Subvention d'un montant égal à la valeur du projet TTC, avec un plafond à 30.000 euros

Durée du projet	9 mois maximum
Nombre de projets financés	Entre 10 et 15, selon la qualité des candidatures

5.2. Coûts éligibles

La subvention couvre uniquement les frais de sous-traitance (services / prestations) de l'expert IA. Les frais tels que du matériel, des licences, (...) ne sont pas éligibles.

La prestation facturée doit être, par nature, limitée dans le temps. Un détail des prestations précisant le nombre d'heures prestées et le coût horaire est à joindre à titre justificatif à la facture.

Conformément aux barèmes fixés par le SPW-EER, le tarif journalier de l'expert IA ne peut excéder le montant de 750 euros HTVA.

5.3. Paiement du budget sollicité

Le budget doit être utilisé exclusivement à couvrir les dépenses nécessaires à la réalisation de l'action pour laquelle le subsidie est octroyé.

L'Agence du Numérique met en liquidation **50% du budget demandé en début de projet après signature de la convention. Le solde restant (la seconde moitié de la subvention) sera versé après accord de l'Agence du Numérique sur le dossier de clôture** qui doit inclure au minimum les éléments suivants :

- Un rapport final d'activités (adressé à l'entité bénéficiaire) ;
- Les timesheets de l'expert IA complétées et signées (modèle fourni par l'Agence du Numérique) ;
- Une déclaration de créance complétée et signée par les deux parties (modèle fourni par l'Agence du Numérique) ;

L'expert IA envoie le dossier de clôture à l'Agence du Numérique par email à DW4AI@digitalwallonia.be et compta@adn.be.

La déclaration de créance (modèle fourni par l'Agence du Numérique) comporte la mention : « Certifié sincère et véritable à la somme de ... » et doit être valablement signée à la fois par **l'entreprise experte IA ET par l'entité publique bénéficiant du démonstrateur IA**. Elle doit également mentionner la personne en charge du dossier et le nom du projet.

Elle est accompagnée du rapport d'activités et des timesheets de l'expert IA (modèle fourni par l'Agence du Numérique) justifiant que les heures / jours précisé.e.s dans le dossier de candidature ont été prestés.

Enfin, le dossier de clôture doit être remis au plus pour le 30 novembre 2023.

6. Engagement du soumissionnaire

Si sélectionnés, le soumissionnaire (organisation publique) et l'expert IA s'engagent à rencontrer le *comité d'accompagnement Tremplin IA*³ à deux reprises :

- au démarrage du projet pour la réunion de kick off, soit le mardi 24 janvier 2023;
- à mi-chemin, soit le mardi 23 mai 2023.

En annexe (Voir Annexe ci-après), une méthodologie est proposée à titre d'exemple et sera suivie par un comité d'accompagnement, mis en place pour :

- Augmenter les chances de succès du projet et assurer le suivi du plan de travail ;
- Apporter des pistes d'amélioration/correction en cas de difficulté ;
- Apporter des conseils sur les parties dites « périphériques » (ex : IP, juridique, business modèle, UX, etc.) ;
- Stopper un projet qui ne pourra aboutir de façon évidente dans le temps imparti et le réorienter vers une approche plus prometteuse.

Le soumissionnaire s'engage à associer la marque «DigitalWallonia4.ai» à toutes les actions de communication liées à la réalisation du projet : publications réseaux sociaux, sortie presse, formations, conférences, etc.

7. Soumission et évaluation des demandes

Le soumissionnaire doit remplir sa candidature via le formulaire en ligne (voir ci-dessous) ET envoyer un dossier plus détaillé en format PDF (min 5 pages) à DW4AI@digitalwallonia.be.

FORMULAIRE EN LIGNE : <https://forms.office.com/r/C0ueQFRzp7>

Voici les sections reprises dans le formulaire :

- Informations du bénéficiaire
- Informations sur l'entreprise prestataire IA (l'expert IA)
- Description courte du projet
- Description longue du projet: **doit être transmis par email avant la date limite à DW4AI@digitalwallonia.be via un fichier PDF** et doit impérativement comprendre :
 - Contexte et problématique ;
 - Un plan d'actions avec :
 - Objectif(s) ou but(s) à atteindre ;
 - Méthodologie ;
 - Tâches à exécuter ;

³ Le **comité d'accompagnement Tremplin IA** sera composé par des représentants du **comité de pilotage DigitalWallonia4.Ai** (soit l'Agence du Numérique, Agoria, Réseau IA et Infopole) ainsi que des représentants du SPW Recherche, d'AI4Belgium, et d'autres partenaires.

- Timing (nombres d'heures / de jours de prestation de l'expert) ;
- Indicateurs de faisabilité (données disponibles, systèmes d'information, méthode de traitement de la donnée, etc) ;
- Impact recherché et résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs);
- Budget prévisionnel (montant total du projet HTVA et coûts détaillés par tâche) ;
- Accord préalable par rapport à la propriété intellectuelle (à qui appartient le résultat final du démonstrateur) ;
- Si possible, photos qui illustrent votre projet ;
- Autres informations en lien avec les critères de sélection.
- Accord de participation et commentaires

Comme expliqué dans le chapitre 3 (modalités et critères de sélection), les candidatures seront évaluées à 3 reprises par le **Comité de pilotage du programme DigitalWallonia4.ai**, jusqu'à atteindre le quota de lauréats.

8. Transfert de propriété

Le prix des services comprend tous les coûts des licences d'utilisation des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exécution du marché.

9. Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent marché est soumis au droit belge.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent marché est de la compétence des juridictions de Namur.

10. Questions ?

En cas de questions, veuillez contacter :

- Emilie Fockedey (project manager) : emilie.fockedey@agoria.be / 0474 81 68 69
- Antoine Hublet (project manager) pour des questions administratives ou budgétaires : antoine.hublet@adn.be / 0479 85 21 96



Agence
du Numérique



.AGORIA

En partenariat
avec



AI4Belgium

ANNEXE I : Rôle et descriptif du comité d'accompagnement et sa méthodologie proposée

Les porteurs du projet sélectionnés seront invités à rencontrer le comité d'accompagnement à **deux reprises**. Les points suivants couvrent, **à titre d'exemple**, certains sujets qui devraient être abordés lors de ces présentations.

1. Analyse avant lancement du projet :

Plan de développement : présenter comment ce développement de 9 mois se déroulera concrètement en exposant à minima les points suivants:

- Méthodologie de travail ;
- Personnes impliquées et rôle de chacun ;
- Disponibilité des ressources ;
- Planning et positionnement des milestones ;
- Intégration dans la stratégie ;
- Description de l'impact/conséquences pour l'organisation (humain, financier, organisationnel, compétitivité, ...).

2. Analyse en cours de projet

- Problem Modeling: décrire le problème avec précision pour s'assurer qu'il soit bien compris et circonscrit. Cette étape permet de s'assurer que l'on apportera la solution au bon problème posé. Le problème doit être correctement décrit, compris et partagé entre les parties prenantes.
- Solution Design: déterminer la meilleure façon retenue pour concevoir le PoC en justifiant ce choix vis-à-vis du calendrier, de la profondeur du projet, du matériel et des outils utilisés ou à disposition, des données disponibles et nécessaires, des contraintes identifiées. Décrire le degré d'aboutissement possible et les limites résiduelles non couvertes. Décrire l'architecture du projet et les ressources choisies et mises en jeu. Décrire le scénario de déploiement.
- Data set and Features Extraction: décrire comment les données et les entités sont obtenues et traitées pour préparer l'entraînement des algorithmes. Décrire les traitements qui sont envisagés pour augmenter ou réduire le nombre de données ou d'entités en vue d'entraîner les modèles.
- Base line and Verification: décrire le niveau de performance/exigence visé et comment sont testés les résultats obtenus pour les situer en regard des niveaux de performances attendus.
- Usage skeleton: mise en contexte du PoC pour le faire fonctionner dans l'environnement qui lui est destiné.

3. Présentation en fin de projet



En fin de projet, **outre un rapport, plan d'actions pour le futur et évaluation du projet**, les porteurs seront invités à présenter leur projet en suivant autant que possible la structure proposée ci-après :

1. Descriptif des parties prenantes:

- Secteur, métier, taille de(s) organisations, service ou département

2. Solution:

- Description du besoin : comment faisait-on avant ? Quelles étaient les surcoûts ?
- Description technique : Quelle technique d'IA?
- Vue de l'utilisateur (si disponible) ou dashboard : copie d'écrans
- Schéma fonctionnel, diagramme de flux des données
- Vidéo de démo avec point de vue utilisateur

3. Données

- Origine : nature (personnelles ou non ?), volume, coût des données d'entraînement et de production, capteurs utilisés, origine interne ou externe, open data? Conditions d'obtention ?
- Fréquence de mise à jour: réentraînement avec de nouvelles données
- Taux d'erreur (si applicable)
- Anonymisation (si justifié)

4. Fournisseurs

- Technologies : logiciels de base, Infrastructure, autre progiciels
- Prestataire de service
- Ressources cloud (si applicable)

5. Dates

- Début
- Premiers tests opérationnels
- Temps estimé pour une mise en production (planning + manpower)

6. Economie

- Cout du projet : temps passé par toutes les personnes impliquées dans le projet (interne + externe), compétences impliquées
- Durée d'entraînement des modèles
- Nombre d'utilisateurs une fois déployé (à terme)

7. Domaines périphériques

- Ethique
- Business modèle
- IP
- Droit de la donnée



- Transformation du travail
8. Rapport couvrant la poursuite du projet
- Budget et ressources nécessaires
 - Obstacles ou limites de l'IA
 - Niveau de performance envisageable
 - Etc.



Agence
du Numérique



.AGORIA

En partenariat
avec



AI4Belgium